DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

N° 25

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2022

OBJET :

BILAN MI-PARCOURS ET AJUSTEMENT DU PROGRAMME D'ACTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION 2019 - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20221213-20221213_CC_D25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2022
Affichage : 21/12/2022

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENEBRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Hervé BEAL à Pierre VERDIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Daniel DUBOST à Jean-René JOANDEL, Paul DUCHAMPT à Christophe BAZILE, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Alain LAURENDON, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Valérie HALVICK à

François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Bertrand DAVAL, André GACHET, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Monique REY

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	97
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'environnement,

Considérant que Loire Forez agglomération, labellisé Territoire à énergie positive (dit TEPOS), a défini sa stratégie « climat, air et énergie » à l'horizon 2050, et à plus court terme son Plan climat air énergie territorial (dit PCAET) pour la période 2019 – 2025, conformément au décret du 28 juin 2016,

Le PCAET doit définir, à partir d'un diagnostic initial, une feuille de route à l'horizon 2024 pour réduire la consommation énergétique du territoire, les émissions territoriales de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et s'adapter au changement climatique.

Le PCAET de Loire Forez agglomération est l'aboutissement d'une concertation de plusieurs mois avec les élus, les acteurs du territoire et les habitants. Il repose aujourd'hui sur les 6 grands axes suivants :

- Axe 1 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Axe 2 : Réduire les déplacements non contraints et soutenir les solutions alternatives à la voiture individuelle ;
- Axe 3 : Développer la filière bois ;
- Axe 4 : Développer l'énergie solaire, potentiel énergétique n°1 du territoire ;
- Axe 5 : Renforcer le secteur agricole pour répondre durablement aux besoins locaux ;
- Axe 6 : Mettre en œuvre une politique d'urbanisme sobre en carbone.

Parallèlement, une démarche de concertation a été conduite afin d'établir une vision communautaire de l'éolien sur le territoire.

Grâce à ce plan d'actions et à la démarche TEPOS, Loire Forez agglomération vise l'autosuffisance énergétique d'ici 2050. Toutefois, la mise en œuvre des actions proposées permettra, dans le contexte technologique actuel, de :

- baisser nos consommations d'énergie de 37 % par rapport à 2014, soit de passer de 2 717 Gwh à 1 712 Gwh consommés d'ici à 2050 ;
- augmenter la production d'énergies renouvelables pour passer de 315 Gwh produits en 2014 à 1070 Gwh d'ici 2050.

Comme le prévoit le décret du 28 juin 2016, Loire Forez agglo réalise un bilan de mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial, et réalise les ajustements jugés nécessaire de son programme d'action.

Evolution des Gaz à effet de serre (GES) sur le territoire :

Si les émissions mondiales ne cessent d'augmenter, avec notamment plus de 50 % des émissions produites par 3 pays (Chine 33% , USA 12% , Inde 7%), les émissions constatées sur le territoire de Loire Forez suivent l'évolution constaté au niveau national et sont en baisse entre 2014 et 2019 (Données ORCAE 2022 sur 2019 en termes d'émissions directes) avec 705 000 Tonnes équivalent CO2 en 2019 soit – 4 % depuis 5 ans, dans un territoire pourtant en augmentation de population (6,3 Teq CO2/habitant/an, contre 8 Teq CO2 en 2014).
On constate notamment une baisse des émissions produites par les bâtiments (résidentiel ou bâtiment public). En revanche, les émissions liées aux transports enregistrent encore une légère hausse.

Evolution de la consommation d'énergie sur le territoire on observe également une baisse des consommations avec 2 798 GWh consommé sur le territoire en 2019 soit - 3 % par rapport à 2014 (2 847 en 2014). On constate également une baisse des consommations d'énergie dans les bâtiments (résidentiel ou bâtiment public). En revanche, les consommations liées aux transports enregistrent encore une légère hausse.

Evolution en termes de production d'énergies renouvelables (ENR) :

La production énergétique renouvelable de Loire Forez agglo progresse, avec 363 Gwh produit en 2019, contre 324 Gwh en 2014. On constate notamment une hausse de la production d'énergie dans les 2 priorités prévues dans la stratégie TEPOS-PCAET que sont le solaire et le bois énergie.

Constats :

Cependant, malgré les implantations en nombre de panneaux en toitures, les 4 parcs solaires du territoire et les 2 à 3 chaufferies bois communales installées par an, le potentiel réel de ces 2 énergies parait amoindri par différents facteurs. En effet, en pratique, le solaire sur les bâtiments apparait fortement impacté par les recommandations des ABF dans nombre de centre-bourgs concernés par un monument classé. Par ailleurs, si la surface potentielle brute est importante, l'équilibre financier des projets n'est pas toujours garanti pour l'ensemble de ces superficies, compte tenu des effets de seuil des tarifs d'achat.

Par ailleurs, concernant le Bois énergie, le potentiel affiché se heurte également dans la pratique à plusieurs facteurs bloquants. La très grande majorité des terrains sont en propriété privée, et l'émiettement des parcelles, la topographie des terrains, et leur desserte partielle remet en cause l'exploitation à court et moyen termes d'une superficie conséquente de nos forêts.

Ajustement du Programme d'action PCAET :

Afin de rester dans la trajectoire TEPOS-PCAET le territoire souhaite proposer une nouvelle priorité en matière d'ENR.
L'éolien, principal potentiel brut du territoire avec le solaire, demeure à la croisée de plusieurs enjeux et pose toujours de nombreuses questions. Il n'est donc pas souhaité aujourd'hui un développement prioritaire de l'éolien sur le territoire. Loire Forez restera cependant en appui des communes sur cette question présente dans tous les secteurs à potentiel où les porteurs de projets privés se manifestent.

Nouvel Axe Gaz renouvelables locaux (Axe 7) :

Dans ce contexte, et compte tenu des tensions en matière énergétique, Loire Forez souhaite développer une énergie apparaissant comme plus facilement mobilisable sur le court et le

moyen termes, le secteur des Gaz renouvelables, au premier rang desquels le Biogaz issu de Méthanisation.
Ces Gaz renouvelables locaux dont le potentiel est aujourd'hui estimé à 89 GWh apparaissent en effet une solution plus efficiente à court termes, permettant à la fois d'augmenter l'autosuffisance territoriale en matière d'énergie, d'apporter une solution supplémentaire en termes de traitement des déchets et d'apporter un complément économique à l'agriculture locale.

Notons que 17% du gaz Français était importé de Russie cette année, GRDF estime pouvoir passer de 2% à 20 % de biogaz d'ici 2030, soit couvrir notamment cette quantité de gaz importé. Notons que dans le scénario énergétique de l'ADEME, la France pourrait atteindre 100% de gaz vert à horizon 2050.

Localement, pour Loire Forez comme pour les investisseurs dans le projet de station multi-énergies, il apparait important d'appuyer le développement de la filière biogaz et la pérennité de la station, en développant l'accessibilité du biogaz locale pour les utilisateurs locaux.

Dans ce nouvel axe, Loire Forez agglo souhaite traiter la question des intrants nécessaires à la production de gaz vert, soutenir techniquement les initiatives locales et innovantes liées à la production de gaz vert.

Enfin Loire Forez, accompagnera le développement des usages locaux de ces gaz, tel que dans la mobilité, le résidentiel ou le bâtiment. Pour exemple Loire Forez recherche des financements auprès de GRDF et de l'ADEME pour une étude de faisabilité pour un système de « gaz porté » entre les méthaniseurs locaux non raccordable au réseau et les points de consommation potentiels et notamment la station multi-énergies.

Les autres ajustements du programme d'action sont détaillés dans les fiches actions réactualisées en annexes.

<u>Volet Bâtiment :</u>

1.3 : Aide à la rénovation tout public : Aide de 1000 € + 3 bonus possibles de 500€ (matériaux biosourcés, système innovant, passage chaudière fioul à chaudière bois ou Gaz vert)
1.4 : Transformation de l'Appel à projet rénovation BBC pas adapté à un public de particulier. Seule la rénovation des bâtiments publics sera concernée : valorisation du Cercle Vertueux d'économie d'énergie en augmentant d'un point la notation pour les lignes « Expérimentation/innovation spécifique au bâtiment » et « Dispositifs passifs ou bioclimatiques de lutte contre les surchauffes estivales »

<u>Volet 3 Bois :</u>

3.4 : Appel à projet Construction bois : Le marché local n'est pas encore mur : Remplacé par une action de promotion du bois local dans la construction (orientation 7 de la Charte forestière)

<u>Volet 4 : Solaire :</u>

4.2 : Développer le photovoltaïque en accompagnant les communes :

Remplacement de l'étude juridico-financière par une action de développement et de mutualisation des projets photovoltaïques sur le patrimoine communal en lien avec le SIEL.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le bilan de mi-parcours du plan climat air énergie (PCAET) 2019 – 2025 de Loire Forez agglomération,
- approuver le programme d'actions réactualisé, joint en annexes de la présente délibération, pour exécution.

Après avoir délibéré par 122 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le bilan de mi-parcours du plan climat air énergie (PCAET) 2019 – 2025 de Loire Forez agglomération,
- approuve le programme d'actions réactualisé, joints en annexes de la présente délibération, pour exécution.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 décembre 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance

Signé électroniquement le 16/12/2022

Pour le Président, par délégation,
la vice-présidente déléguée à l'habitat et, à la politique des centres-bourgs et centres-villes et au commerce
Claudine COURT

Signé électroniquement le 16/12/2022

Le Président,
Christophe BAZILE